

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE BREST



MAIRIE DE GUIPAVAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2025

DELIBERATION 2025-02-07

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DANS LE CADRE DU PROJET
EDUCATIF LOCAL

L'an deux mille vingt-cinq, le douze février, à neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabrice JACOB, Maire.

Date de convocation : 06 février 2025

Date d'affichage : 06 février 2025

En exercice : 33
Présents : 28
Votants : 33

Etaient présents : Fabrice JACOB, Christian PETITFRERE, Jacques GOSSELIN, Monique BRONEC, Joël TRANVOUEZ, Philippe JAFFRES, Céline SENECHAL, Nicolas CANN, Pierre GRANDJEAN, Danièle LE CALVEZ, Catherine ANDRIEUX, Yannick CADIOU, Marie Françoise VOXEUR, Claude SEGALIN, Gisèle LE DALL, Patrice SIDOINE, Eliane PICART, Simon DE MEYER, Daniel LE ROUX, Jean-Yvon BOUCHEVARO, Claire LE ROY, Pierre BODART, Catherine GUYADER, Alain LAMOUR, Isabelle BALEM, Régine SAINT JAL, Jean-Yves CAM, Emmanuel MORUCCI conseillers municipaux.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Procurations :

Anne DELAROCHE à Christian PETITFRERE
Ingrid MORVAN à Monique BRONEC
Marie FOURN à Philippe JAFFRES
Aurélien MESLET à Nicolas CANN
Morgane LOAEC à Danièle LE CALVEZ

Monsieur Yannick CADIOU a été nommé secrétaire de séance.



**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DANS LE CADRE DU PROJET
EDUCATIF LOCAL**

Dans le cadre du Projet Educatif Local mis en œuvre par la ville de Guipavas, une somme a été allouée au Budget Primitif de 2025 afin de subventionner des projets inscrits dans les orientations pédagogiques validées par le Comité de pilotage.

Le 08 janvier 2025, la commission d'instruction du Projet Educatif Local a validé le projet suivant :

- Ecole Jacques Prévert : Roulez Brest 525 €

Près de 3/4 des enfants et adolescents français n'atteignent pas les standards d'activité physique recommandés par l'OMS. En 25 ans, les enfants ont même perdu 40% de leur capacité cardiovasculaire (données publiées par le Ministère des Sports le 04/03/2014).

Le projet « Roulez Brest » a dans un premier temps un but de prévention de la santé, en faisant découvrir une activité physique transposable en extérieur et pouvant être reprise en famille durant les week-ends et les vacances.

L'équipe enseignante souhaite ainsi donner le goût à un mode de vie actif. Pour cela, les élèves participeront à 4 séances de 2h animées par un coach du Brest Roller Club. Pour conclure le projet, la classe prendra part à une olympiade inter-écoles comportant 3 épreuves : boarder cross (course d'obstacles), course de vitesse et keirin (course longue).

Les modalités de versements de la subvention :

	25% à l'issue de la commission d'instruction	75% après la réalisation sur présentation du bilan pédagogique et financier de l'action
Ecole Jacques Prévert	125 €	400 €

Dès lors, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

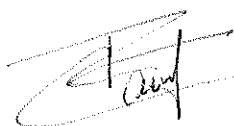
- D'ACCORDER le versement de la subvention exceptionnelle de 525 € dans le cadre du Projet Educatif Local à l'école élémentaire Jacques Prévert.

Avis des commissions :

Affaires scolaires, enfance, jeunesse, affaires sociales, solidarités, handicap : Favorable
Finances, administration générale, personnel, communication, démocratie, citoyenneté, relations internationales : Favorable

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité.

Le Maire,
Fabrice JACOB



POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
A GUIPAVAS, LE 13 FEVRIER 2025

Le secrétaire de séance,
Yannick CADIOU

